

COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Annexe 2

MISSION DE « FACILITATEUR AGIR POUR L'ENERGIE » 2011/2013

Cahier des charges

LE CONTEXTE

Située dans le moyen-pays provençal, entre Saint-Maximin (à 20 km) et Toulon (à 35 km), La Roquebrussanne est une commune accueillant un peu plus de 2 000 habitants au caractère rural affirmé et à la fonction périurbaine marquée.

Sur le plan institutionnel, La Roquebrussanne est intégrée dans une intercommunalité (la Communauté de communes du Val d'Issole) et un « Pays » (celui de la Provence Verte).

La commune est fortement impliquée dans une politique environnementale et énergétique. Elle dispose depuis quelque temps d'un énergéticien de proximité, à travers un Conseil en énergie partagé porté par le Pays de la Provence Verte.

La Roquebrussanne s'est portée candidate à l'appel à projets « AGIR pour l'énergie » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et a été retenue en 2009 comme une commune « en marche ».

Durant une année, la commune s'est organisée et a défini le plan d'actions en matière énergétique qu'elle compte conduire sur la période 2011/2013 dans le cadre de sa candidature à l'appellation commune « lauréate » AGIR pour l'énergie.

Ce Plan d'actions comporte toute une série d'interventions sur la thématique énergétique.

Parmi celles-ci, un volet important et considéré comme majeur par la commune s'attache à une problématique tout à la fois urbaine et environnementale qui porte sur le territoire du cœur du village et vise sa requalification - voire son extension - durable.

LE CONTENU DE LA MISSION

Pour mener à bien ce plan d'actions sur la durée de sa mise en œuvre (période triennale s'étendant de 2011 à 2013), la Commune de La Roquebrussanne souhaite être accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage dénommé « Facilitateur ».

La mission du Facilitateur AGIR pour l'énergie portera sur deux volets :

- un volet global et transversal s'attachant à l'ensemble du plan d'actions
- un volet spécifique et territorial concernant le cœur du village

Volet général « Plan d'actions »

Dans ce volet, la mission du Facilitateur sera d'accompagner La Roquebrussanne dans la mise en œuvre globale de son Plan d'actions AGIR pour l'énergie.

En fonction de l'avancement concret de la mise en œuvre du Plan, des éventuelles difficultés rencontrées, comme des demandes exprimées par la Commune, le Facilitateur pourra intervenir sur des aspects tels que :

- l'approfondissement du diagnostic qui a été engagé, notamment sur les consommations énergétiques du patrimoine communal (aide à l'interprétation des données produites par l'énergéticien de proximité)
- l'organisation municipale pour la conduite du Plan d'actions
- la formalisation et le montage de certaines actions
- la sensibilisation des acteurs
- la communication du programme
- l'évaluation du Plan d'actions

Volet spécifique « Cœur du village »

Dans ce volet, la mission du Facilitateur sera d'accompagner La Roquebrussanne dans la formalisation de son projet urbain de requalification et d'extension durables du cœur du village.

L'assistance pourrait porter par exemple sur :

- le diagnostic du cœur de village
- la mise en cohérence des actions engagées par la commune sur ce territoire (réhabilitation du patrimoine communal d'équipements et de logements, traitement de l'espace public...)
- l'engagement de nouvelles actions (par exemple la réaffectation de l'ancienne école)
- l'opportunité d'engager des missions d'ingénierie (par exemple, une AEU – Approche environnementale de l'urbanisme)
- l'opportunité de s'engager dans des procédures globales de réhabilitation (de type OPAH – Opération programmée d'amélioration de l'habitat)
- l'opportunité de se positionner dans des appels à projets régionaux (« Quartiers durables » etc ...)
- la révision du Plan local d'urbanisme (PLU)

LES MODALITES DE LA MISSION

De manière générale, le Facilitateur interviendra directement auprès de l'Elu référent à l'Energie, et également, concernant le volet spécifique de sa mission, auprès de l'Adjointe à l'Urbanisme.

L'intervention du Facilitateur prendra différentes formes :

- participation à des réunions des instances communales mises en place sur la thématique énergétique (Groupe Energie)
- échanges individuels avec des responsables politiques et techniques de la commune
- production de notes, que ce soit en matière de diagnostic, de méthodologie, de recommandations...

L'ampleur de la mission a été évaluée globalement sur l'ensemble de la période triennale à une trentaine de jours d'intervention, avec un effort plus particulier la première année.

Le temps d'intervention se répartira pour moitié sur le volet général et pour moitié sur le volet spécifique.

LES COMPETENCES REQUISES, LES CONNAISSANCES ET EXPERIENCES SOUHAITEES

Compétences

La Commune de La Roquebrussanne souhaite être accompagnée par un intervenant unique qui aurait impérativement les compétences suivantes :

- conduite de projet public
- assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités locales
- politique énergétique locale
- projet urbain, avec la nécessité d'une compétence reconnue en urbanisme (par exemple par la qualification OPQU)
- évaluation des politiques publiques

Connaissances et expériences

La Commune souhaiterait que son assistant à maîtrise d'ouvrage ait également les connaissances et expériences suivantes :

- culture de la gestion communale, notamment de communes de petite dimension
- connaissance institutionnelle des collectivités, et notamment du cas de La Roquebrussanne (à savoir une commune intégrée à une Communauté de communes et à un Pays)
- connaissance des enjeux des territoires ruraux et notamment du moyen-pays provençal
- connaissance du programme AGIR pour l'énergie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- procédures de requalification des centres anciens

* * * * *